



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Pôle des Ressources Humaines
Direction des Personnels
Administratifs, Techniques et d'Expertises**

DPATE 3

Dossier suivi par :
Françoise MARQUEZ
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 76 52

Mél : dpate@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 28 Novembre 2025

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Monsieur le Président de l'université Toulouse 3

Madame la directrice du CROUS

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

**Objet : Mouvement inter-académique des médecins de l'éducation nationale et des conseillers
techniques de service social - rentrée 2026**

Référence : Bulletin officiel n°43 du 13/11/25

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels cités en objet placés sous votre autorité sur la note de service parue au Bulletin officiel spécial n°43 du 13 novembre 2025.

Cette note et ses annexes sont accessibles sur le site du [ministère de l'Education nationale](https://www.education.gouv.fr/).

Les candidats à une mutation devront se connecter sur l'application AMIA :

- en cliquant sur le lien suivant : [AMIA](#)
- ou en utilisant le QRCode ci-après.



Le site AMIA permet aux personnels de consulter le calendrier du mouvement, la liste des postes vacants, de formuler leur demande et de consulter les résultats du mouvement. Les additifs ou modifications apportés éventuellement à la liste des postes offerts seront également mis en ligne.

Une période de saisie des vœux (**limités à 6**) est déterminée. Pendant cette période, l'agent effectuera sa demande et pourra y accéder autant de fois qu'il le souhaitera, pour la modifier ou l'annuler.

Les candidats se connecteront à l'aide de leur NUMEN et leur date de naissance.

Le serveur est accessible du **mercredi 3 décembre 2025 au mardi 6 janvier 2026 inclus**.

Les confirmations de demande de mutation, que les agents éditeront en se connectant à nouveau sur AMIA **entre le mardi 6 janvier 2026 et le lundi 12 janvier 2026 inclus**, devront parvenir au rectorat à la DPATE bureau DPATE3 **par la voie hiérarchique, pour le jeudi 22 janvier 2026 délai de rigueur.**

A partir du jeudi 29 janvier 2026, l'agent prend connaissance sur AMIA de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans AMIA mentionnant l'avis émis par le recteur de l'académie d'origine).

A partir du jeudi 5 mars 2026, l'agent prend connaissance sur AMIA des caractéristiques de sa demande : priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par les services du ministère. L'agent peut éventuellement demander une ou des correction(s) et transmet dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées au plus tard le **mercredi 18 mars 2026**.

L'agent sera informé, par les services du ministère, de la suite réservée à sa demande de correction au plus tard le **vendredi 20 mars 2026**.

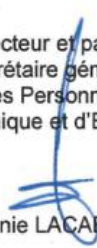
L'agent devra se connecter sur AMIA le **vendredi 27 mars 2026** pour consulter ses résultats.

Les conseillers techniques de service social qui postulent sur un Poste Profilé (PPr) doivent compléter et transmettre **pour le 22 janvier 2026** [l'annexe M3A](#) de la note de service citée plus haut, accompagnée des pièces mentionnées, directement au directeur académique des services de l'éducation nationale dont relève le poste et une copie au rectorat à la DPATE, bureau DPATE3. Par la suite, les services de la DPATE indiqueront au ministère le classement des candidats.

Pour toutes informations utiles relatives au mouvement inter-académique, les personnels intéressés pourront se reporter à la [note de service ministérielle et à ses annexes](#) qui en développe toutes les modalités.

Je vous rappelle que les dispositions de la présente circulaire **doivent être portées à la connaissance de tous les personnels relevant de votre autorité, y compris ceux étant en congé** (raison de santé, maternité, congé parental, congé de formation professionnelle ...).

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire général empêché,
La Directrice des Personnels Administratifs,
Technique et d'Expertise



Virginie LACABANNE